

Séance du vendredi 08 décembre 2023

Date de la convocation: 06/12/2023

Membres en
exercice : 14

Présents : 9

Votants: 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

*L'an deux mille vingt-trois et le huit décembre l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de
Olivier MAGUET,*

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,
Anne COLLINOT, Jean-Jacques DEBIEVE, Thomas HOURLIER,
Michèle MATHIEU, Catherine PECHERY, Jacky PECHERY

Représentés : Richard DETHYRE par Joël BOISSIERE, Flavie
ROUSSEAU-LEKUCHULA par Anne COLLINOT

Excusés : Adeline BEAUFUMÉ, Emilie KONNERT, Barbara
LOUCHART

Absents:

**ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT POUR
L'ACHAT D'ELECTRICITE - (D 2023 193)**

Le Maire rappelle que les points de livraison (PDL) supérieur à 36 KVA ainsi que ceux relatifs à l'éclairage public ne sont pas éligibles au tarif réglementé de l'électricité. Ses PDL font aujourd'hui l'objet de deux contrats dans le cadre d'un marché d'achat groupé d'électricité qui arrive à échéance le 31 décembre 2025. Le Maire explique qu'il convient de délibérer avant le 15 décembre 2023 pour intégrer le futur marché d'achat groupé à compter du 1^{er} janvier 2026.

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L 2113-6 et L 2123-7,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Energie et notamment les articles L. 331-1, L.441-1 et L.441.5,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté validé par délibération du Conseil Syndical n° 081.CS.2023 du 26/06/2023 du coordonnateur, le Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEN),

Considérant que COMMUNE DE CHÂTEL-CENSOIR est actuellement membre d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies par délibération 2022-005 en date du 26 janvier 2022.

Considérant que le groupement de commandes dont COMMUNE DE CHÂTEL-CENSOIR est actuellement membre est constitué jusqu'à la date d'expiration des accords-cadres et marchés qui en sont issus, à savoir le 31/12/2025 pour l'électricité.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de COMMUNE DE CHÂTEL-CENSOIR d'adhérer au groupement de commandes dont la convention constitutive est annexée afin d'assurer la continuité de fourniture d'énergies à compter de janvier 2026 pour l'électricité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

ACCEPTE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexée à la présente délibération,

AUTORISE l'adhésion de COMMUNE DE CHATEL CENSOIR en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,

AUTORISE le Maire à signer la convention constitutive du groupement,

AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les marchés, contrats et conventions issus du groupement de commandes pour le compte de COMMUNE DE CHÂTEL-CENSOIR et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,

AUTORISE le Coordonnateur à exécuter la stratégie d'achat d'énergies du groupement,

AUTORISE le Maire à engager les dépenses nécessaires inscrites au budget nécessaire à la réalisation de la convention constitutive selon les modalités prévues par cette dernière,

AUTORISE au groupement de commandes la liste des points de livraison annexée à la présente délibération,

DONNE MANDAT au Coordonnateur et au Gestionnaire de l'Yonne pour conclure les données techniques, contractuelles, de consommation et de facturation relatives aux sites annexés à la présente

Sous Préfecture AVALLON (Yonne)

Date de réception de l'AR: 13/12/2023

089-218900918-20231208-D_2023_193-DE

Date de l'AR d'annulation: 13/12/2023

délibération auprès des gestionnaires de réseau et des fournisseurs d'énergies,
DONNE MANDAT au Coordonnateur pour engager toute action en justice pour le compte COMMUNE
DE CHÂTEL-CENSOIR dans le cadre de la convention constitutive.

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Annexe : Liste des Points De Livraison (PDL) de la COMMUNE DE CHÂTEL-CENSOIR à intégrer au
groupement de commandes du Syndicat Intercommunal d'Énergie, d'Équipement et d'Environnement
de la Nièvre pour l'achat d'électricité sur le périmètre de la région Bourgogne Franche-Comté.

Fluide	Nom du site	Adresse du site	Numéro PDL	Date d'entrée	Recours électricité HVE
Electricité	ECOLE ELEMENTAIRE	Chemin de la Chatonnière	30001243033840	1/1/2026	
Electricité	MAIRIE	Place Aristide Briand	30001240273878	1/1/2026	
Electricité	ECLAIRAGE PUBLIC	Avenue de la Gare	12490159185844	1/1/2026	
Electricité	ECLAIRAGE PUBLIC	Rue du colonnel Rozanoff	12491172210475	1/1/2026	
Electricité	ECLAIRAGE PUBLIC	Route d'Asnières	12491751081673	1/1/2026	
Electricité	ECLAIRAGE PUBLIC	rue des Vaux Roumis	12491895799481	1/1/2026	
Electricité	ECLAIRAGE PUBLIC	rue des Bordes	124914017205	1/1/2026	
Electricité	ECLAIRAGE PUBLIC	rue Champion	12492185235040	1/1/2026	
Electricité	ECLAIRAGE PUBLIC	rue de Maguy	12492764106266	1/1/2026	
Electricité	ECLAIRAGE PUBLIC	12 rue de la Fontaine	12492908824004	1/1/2026	
Electricité	ECLAIRAGE PUBLIC	lieu dit La Place	12493053541871	1/1/2026	
Electricité	ECLAIRAGE PUBLIC	19 rue Côte d'Oson	12493487695204	1/1/2026	
Electricité	ECLAIRAGE PUBLIC	rue de la Chatonnière	12493777130832	1/1/2026	

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance
Annick IENZER

Le Maire
Olivier MAGUET

Sous Préfecture AVALLON (Yonne)
Date de réception de l'AR: 11/12/2023
089-218900918-20231208-D_2023_193-DE
Date de l'AR d'annulation: 13/12/2023

Séance du vendredi 08 décembre 2023

Date de la convocation: 06/12/2023

**Membres en
exercice :** 14

*L'an deux mille vingt-trois et le huit décembre l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de
Olivier MAGUET,*

Présents : 9

Votants: 11

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,
Anne COLLINOT, Jean-Jacques DEBIEVE, Thomas HOURLIER,
Michèle MATHIEU, Catherine PECHERY, Jacky PECHERY

Pour : 11

Contre : 0

Représentés : Richard DETHYRE par Joël BOISSIERE, Flavie
ROUSSEAU-LEKUCHULA par Anne COLLINOT

Abstentions : 0

Excusés : Adeline BEAUFUMÉ, Emilie KONNERT, Barbara
LOUCHART

Absents:

**ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT POUR
L'ACHAT D'ELECTRICITE - (D 2023 193)**

Le Maire rappelle que les points de livraison (PDL) supérieur à 36 KVA ainsi que ceux relatifs à l'éclairage public ne sont pas éligibles au tarif réglementé de l'électricité. Ces PDL font aujourd'hui l'objet de deux contrats dans le cadre d'un marché d'achat groupé d'électricité qui arrive à échéance le 31 décembre 2025. Le Maire explique qu'il convient de délibérer avant le 15 décembre 2023 pour intégrer le futur marché d'achat groupé à compter du 1^{er} janvier 2026.

Vu le Code de la commande publique et notamment ses article L 2113-6 et L 2123-7,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L. 331-1, L.441-1 et L.441.5,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté validé par délibération du Conseil Syndical n° 081.CS.2023 du 26/06/2023 du coordonnateur, le Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN),

Considérant que COMMUNE DE CHÂTEL-CENSOIR est actuellement membre d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies par délibération 2022-005 en date du 26 janvier 2022.

Considérant que le groupement de commandes dont COMMUNE DE CHÂTEL-CENSOIR est actuellement membre est constitué jusqu'à la date d'expiration des accords-cadres et marchés qui en sont issus, à savoir le 31/12/2025 pour l'électricité.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de COMMUNE DE CHÂTEL-CENSOIR d'adhérer au groupement de commandes dont la convention constitutive est annexée afin d'assurer la continuité de fourniture d'énergies à compter de janvier 2026 pour l'électricité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

ACCEPTE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexée à la présente délibération,

AUTORISE l'adhésion de COMMUNE DE CHATEL CENSOIR en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,

AUTORISE le Maire à signer la convention constitutive du groupement,

AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les marchés, contrats et conventions issus du groupement de commandes pour le compte de COMMUNE DE CHÂTEL-CENSOIR et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,

AUTORISE le Coordonnateur à exécuter la stratégie d'achat d'énergies du groupement,

AUTORISE le Maire à engager les dépenses nécessaires inscrites au budget nécessaire à la réalisation de la convention constitutive selon les modalités prévues par cette dernière,

AUTORISE au groupement de commandes la liste des points de livraison annexée à la présente délibération,

DONNE MANDAT au Coordonnateur et au Gestionnaire de l'Yonne pour collecter les données techniques, contractuelles, de consommation et de facturation relatives aux sites annexés à la présente

délibération auprès des gestionnaires de réseau et des fournisseurs d'énergies,
DONNE MANDAT au Coordonnateur pour engager toute action en justice pour le compte COMMUNE
DE CHÂTEL-CENSOIR dans le cadre de la convention constitutive.

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Annexe : Liste des Points De Livraison (PDL) de la COMMUNE DE CHÂTEL-CENSOIR à intégrer au
groupement de commandes du Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipeement et d'Environnement
de la Nièvre pour l'achat d'électricité sur le périmètre de la région Bourgogne Franche-Comté.

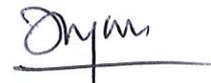
Fluide	Nom du site	Adresse du site	Numéro PDL	Date d'entrée	Recours électricité HVE
Electricité	ECOLE ELEMENTAIRE	Chemin de la Chatonnaire	30001243033840	1/1/2026	
Electricité	MAIRIE	Place Aristide Briand	30001240273878	1/1/2026	
Electricité	ECLAIRAGE PUBLIC	Avenue de la Gare	12490159185844	1/1/2026	
Electricité	ECLAIRAGE PUBLIC	Rue du colonnel Rozanoff	12491172210475	1/1/2026	
Electricité	ECLAIRAGE PUBLIC	Route d'Asnières	12491751081673	1/1/2026	
Electricité	ECLAIRAGE PUBLIC	rue des Vaux Roumis	12491895799481	1/1/2026	
Electricité	ECLAIRAGE PUBLIC	rue des Bordes	12492040517205	1/1/2026	
Electricité	ECLAIRAGE PUBLIC	rue Champion	12492185235040	1/1/2026	
Electricité	ECLAIRAGE PUBLIC	rue de Magny	12492764106266	1/1/2026	
Electricité	ECLAIRAGE PUBLIC	23 rue de la Fontaine	12492908824004	1/1/2026	
Electricité	ECLAIRAGE PUBLIC	Lieu dit La Place	12493053541871	1/1/2026	
Electricité	ECLAIRAGE PUBLIC	19 rue Côte d'Oson	12493487695204	1/1/2026	
Electricité	ECLAIRAGE PUBLIC	rue de la Chatonnaire	12493777130832	1/1/2026	

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance
Annick IENZER



Le Maire
Olivier MAGUET



Sous Préfecture AVALLON (Yonne)
Date de réception de l'AR: 11/12/2023
089-218900918-20231208-D_2023_193-DE